

Bisson, Thomas N. (éd.), *Medieval Representative Institutions : Their Origins and Nature*, The Dryden Press, Hinsdale (Ill.), 1973, iv + 154 p., bibliogr.

Dimitri Kitsikis

Volume 7, Number 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700648ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700648ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Kitsikis, D. (1976). Review of [Bisson, Thomas N. (éd.), *Medieval Representative Institutions : Their Origins and Nature*, The Dryden Press, Hinsdale (Ill.), 1973, iv + 154 p., bibliogr.] *Études internationales*, 7 (1), 124–125.
<https://doi.org/10.7202/700648ar>

générales sur le Québec au triple point de vue démographique, familial et rural-urbain; ensuite des analyses successives de leurs positions ethniques, de celles de leur langue (langue maternelle et langue d'usage), des langues parlées chez les divers groupes ethniques et, pour finir, un exposé de la situation des religions, en particulier de celles auxquelles adhèrent les Canadiens français, le tout chaque fois présenté au triple niveau du Canada tout entier, du Québec en particulier, et enfin des autres provinces canadiennes.

Signalons seulement que les données du recensement de 1971 opèrent pour la première fois une distinction fondamentale entre la langue officielle (en tant que reconnue par la loi), la langue maternelle (en tant que première langue apprise et encore comprise) et la langue d'usage (celle utilisée au foyer). Les recensements antérieurs ne tenaient aucunement compte de la troisième distinction qui nous donne pour la première fois la véritable mesure de la place du français au Canada. L'analyse d'Arès à ce niveau nous apparaît comme la partie la plus importante de l'ouvrage, par la nouveauté des données qui nous sont apportées.

Si l'analyse, dans l'ensemble, est convaincante, elle n'est cependant pas exempte de certaines faiblesses. Nous en retenons trois. Premièrement, l'analyse dégage à quelques occasions un moralisme quelque peu irritant, surtout en ce qui a trait à la baisse radicale du taux de natalité au Québec où Arès ne peut s'empêcher de faire la morale à la famille québécoise (cf., notamment, pp. 20 et 21 et p. 200). Deuxièmement, les parties 3 et 4 de l'ouvrage abondent de formules exclamatives à la fin des analyses spécifiques de tableaux statistiques, qui permettent sans doute à l'auteur d'exprimer ses craintes et ses inquiétudes, mais n'apportent strictement rien à l'analyse comme telle, tant les tableaux sont éloquentes en eux-mêmes. Elles ont, au contraire, tendance à indisposer le lecteur. Finalement, à trop manier les chiffres, il peut arriver de commettre certaines erreurs. Pour notre part, nous en avons décelé quelques-

unes (sans doute des erreurs de typographie) dont une d'importance. Au tableau 23 de la p. 36, nous devons lire à côté de l'année 1971 le chiffre 4 759 355 au lieu de 6 027 765, ce qui aura pour conséquence de modifier sensiblement la composition du paragraphe qui suit ce tableau.

Jacques HAMEL

*Département de science politique,
Université Laval*

BISSON, Thomas N. (éd.), *Medieval Representative Institutions: Their Origins and Nature*, The Dryden Press, Hinsdale (Ill.), 1973, iv + 154p., bibliogr.

Ce livre, par le sujet traité, éclaire une question de civilisation fondamentale : à savoir que le système de démocratie parlementaire est une institution particulière à l'Occident. Malgré une croyance tenace selon laquelle il faudrait chercher l'origine de la démocratie parlementaire dans l'Athènes antique (alors que cette dernière développa, en fait, l'*ecclesia*, la « *démocratia* » ou oligarchie directe d'une société esclavagiste), Bisson souligne dans son introduction que « the uniqueness of the medieval evolution is not in doubt; historians agree that the circumstances and forms of European representation bear little resemblance to those known in antecedent or non-European societies » (p. 1).

On comprend l'importance de pareille constatation. À une époque où les intellectuels libéraux de par le monde se font les avocats de la démocratie parlementaire, la présentant comme l'institution la plus respectable qui soit, il est bon de souligner qu'en fait, celle-ci est un produit du seul Occident médiéval du XIII^e siècle, étranger aux civilisations non occidentales (de la région égéenne, aussi bien que de l'Orient).

La ferveur conquérante de l'Occident, qui a abouti à une uniformisation forcée de

notre planète, a essayé de faire pénétrer l'occidentalocentrisme dans l'esprit de tous les intellectuels et à leur faire croire que tout ce qui était occidental était plus civilisé.

Néanmoins, la recherche sur les causes de ce phénomène parlementaire a relativement peu avancé : pourquoi et comment les institutions parlementaires furent une création européenne ? Sur cette question, l'accord est loin d'être fait entre spécialistes. Faute de mieux, l'auteur, professeur d'histoire médiévale à Berkeley, nous présente dans son livre une anthologie d'opinions. Il s'agit d'un recueil de textes d'historiens des XIX^e et XX^e siècles, qui va de François Guizot à Marc Bloch et à Robert Fawtier.

Ce recueil est limité à l'Angleterre et à la France et non à tout l'Occident (l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie notamment, n'y figurent pas). Une partie concerne l'Angleterre, une autre la France et une troisième présente des textes, comparant les expériences parlementaires médiévales de ces deux pays. Un texte de Robert Fawtier dit notamment : « The English parliament and the French Estates General were institutions of almost identical origin. But the one developed in a small kingdom whose ruler saw his power contested ; the other developed in a large kingdom where, by very definition and by tradition, the king could only be absolute » (p. 83).

Une dernière partie réunit des textes contenant des explications plus ou moins récentes sur les origines de l'institution parlementaire. Particulièrement intéressante est une analyse de 1935, du professeur de l'Université de Louvain, Émile Lousse, qui montre la différence de conception en Occident, quant à l'institution représentative, c'est-à-dire la différence entre la conception libérale et la conception « corporative » qui inspira le fascisme occidental. Enfin, un texte de l'historien américain Gaines Post souligne que si l'institution parlementaire est bien un produit du XIII^e siècle occidental, sa mise en place fut aidée par l'expérience de Rome (et non de la Grèce, qui appartient à la civilisation de la région

égéenne ou intermédiaire entre Occident et Orient). Post déclare que la « Medieval representation was constructed of heterogeneous materials on a foundation of feudal law... But in the course of construction the architects were greatly aided and stimulated by the revival of Roman and Canon law, from which they obtained not only ideas but also the almost indispensable procedure of corporate representation by agents who were given full powers by their constituents to represent the interests of the corporation in court » (p. 93).

Certes, l'expérience de Rome aida au développement de l'idée de représentation au Moyen-Âge, mais Brian Tierney, professeur d'histoire médiévale à l'université Cornell, dans un texte publié dans cette anthologie, insiste sur le fait que la démocratie parlementaire n'a pris naissance ni en Grèce, ni même à Rome, mais bien dans l'Occident médiéval : « A modern institution - écrit-il - of representative government like the American senate has no meaningful connection whatsoever with the ancient Roman senate » (p. 131). Les origines du sénat américain, ajoute-t-il, proviennent de l'Angleterre médiévale.

L'ouvrage préparé par T. N. Bisson se complète de quelques extraits de documents du Moyen-Âge et d'une bonne bibliographie. Malgré son peu de volume (154 pages), voilà donc un excellent recueil, fort utile, sur une question capitale.

Dimitri KITSIKIS

Professeur d'histoire des relations internationales, Université d'Ottawa

BLAUSTEIN, Albert P., MATTHEWS, Jessie L., et DE VERGIE, Adrienne, *A Bibliography on the Common Law in French*, Oceana Publications Inc., New York, 1974, 179p.

La préface de M. Albert P. Blaustein qui se trouve au début de ce petit livre nous